

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

**Délibération n° 2022-78**  
**PROGRAMME RÉUSSITE ÉDUCATIVE - PROROGATION 2023**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

**EXCUSÉS : 5**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Programme de Réussite Éducative est un dispositif national qui s'inscrit dans le volet "égalité des chances" de la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

L'objectif affiché de ce programme est d'accompagner, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants issus des quartiers prioritaires qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Mis en place en décembre 2009 sur la commune de Mérignac, il concerne le quartier de Beaudésert (1800 habitants). Suite à la réactualisation de la géographie prioritaire, fixée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, le quartier de Beaudésert est maintenu dans la liste des quartiers politique de la ville et un nouvel ensemble nommé « Yser - Pont de Madame » (1600 habitants) est désigné. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Programme de Réussite Educative intervient sur ces deux quartiers avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs présents sur ces territoires.

Une convention d'attribution de subvention est passée chaque année entre le CCAS et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT. En 2022, la subvention s'élevait à 50 000 €.

Le dispositif est co-animé par le CCAS et la Direction de l'Education et de la Famille de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : de proroger le dispositif du programme de Réussite Éducative jusqu'au 31 décembre 2023

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à :

- solliciter les subventions nécessaires au financement du dispositif,
- signer les contrats s'y référant,
- signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de l'action par des intervenants extérieurs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

**Arnaud ARFEUILLE**  
Secrétaire de séance

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale

